

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2023 - 9h00 - Salle du Conseil Municipal
Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Nicole MANGOT

Absente ayant donné pouvoir : Madame Marie BADIER à Monsieur Daniel MARCONNET

Absents excusés : Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Jean-Claude ABADIE, Monsieur Rudy BESSARD

Absents : Monsieur Daniel MAHE Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Philippe CHANABAUD, Madame Caroline BOURGUE,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre d'absents : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00.

Madame Nicole MANGOT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2023
3. FINANCES - Fêtes et cérémonies - Utilisation du compte 6232
4. ASSOCIATIONS - Organisation de stages sportifs d'été - Conventions de mise à disposition ponctuelles des infrastructures municipales au bénéfice de trois associations
5. Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum, fixé à douze membres présents du Conseil municipal (les pouvoirs ne sont pas comptés) n'est pas réuni.

La séance ne peut donc se tenir, et les points à l'ordre du jour ne peuvent être examinés.

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités locales, qui prévoit que le « Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle », l'assemblée délibérante sera convoquée pour une réunion lundi 31 juillet, à 9h00. Elle pourra alors délibérer sans condition de quorum.

Monsieur le Maire lève la séance à 9h05.



Le Maire,
Hervé PINEAU

La secrétaire,
Nicole MANGOT